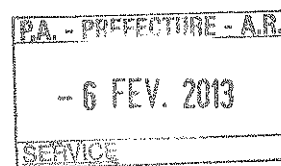




20 12 - 336



**DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le Président de la communauté de communes de Lacq :

Vu la délibération du 24 janvier 2011 reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 4 février par laquelle le Conseil de la communauté de communes de Lacq l'a chargé, par délégation et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, dans les limites des compétences de la communauté de communes,

Vu l'arrêté du Président en date du 9 février 2011 portant délégation d'une partie de ses attributions,

Vu le Code des marchés publics et en particulier ses articles 26 et 28,

Considérant la mise en concurrence organisée suivant avis de marché adressé le 22 novembre 2012 et publié au BOAMP, sur le site internet de la collectivité et sur le profil acheteur www.eadministration64.fr, pour la **Fourniture et pose de clôtures, de gardes-corps fixes et amovibles et de panneaux d'entrées sur les déchetteries de la communauté de communes de Lacq**,

Considérant les offres enregistrées et les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement particulier de la consultation,

Considérant le rapport d'analyse des offres établi le 20 décembre 2012,

DECIDE

Article 1 : Les marchés ordinaires à prix unitaires d'une durée s'étendant de leur date de notification jusqu'à la réception des prestations pour la **Fourniture et pose de clôtures, de gardes-corps fixes et amovibles et de panneaux d'entrées sur les déchetteries de la communauté de communes de Lacq**, sont attribués comme suit :

- Lot 1 Changement des clôtures des déchetteries de la communauté de communes de Lacq : la société **Jardins des vallées** (64680 Buziet) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant **estimatif de 61 432.00 € HT** ;
- Lot 2 Fourniture et pose de garde-corps fixes et amovibles sur les déchetteries de la communauté de communes de Lacq : la société **Frénéhard et Michaud** (61305 L'Aigle) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant **estimatif de 49 392.00 € HT** ;
- Lot 3 Changement des panneaux d'entrées des déchetteries de la communauté de communes de Lacq : la société **Deltaplast Signalétique** (64230 Sauvagnon) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant **estimatif de 2 916.00 € HT**.

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Mourenx, le 20 décembre 2012,

**Le Président,
Par délégation,
Le vice-président,**



Pierre DOMBLIDES